

# MUSICALEMENT VÔTRE

Thierry COMMUNAL

**Avant de créer sa société d'édition, Thierry Communal a travaillé à la Sacem au début de sa carrière. Plus tard, il en a été un de ses représentants après avoir été élu au Conseil d'administration durant une dizaine d'années où il a notamment été trésorier. Son attachement pour la musique et pour les droits d'auteur sont viscéralement ancrés en lui et ses engagements le montrent. Sociétaire définitif depuis 2005, Thierry Communal est le fondateur et le gérant des éditions *Musicalement Vôtre*, éditions admises à la Sacem en 1990.**

## **Plus que des collaborations...**

*Musicalement Vôtre* revendique le caractère familial de ses relations avec les artistes puisqu'elle a su tisser des liens étroits avec des auteurs-compositeurs de premier plan tels que Gérard Capaldi, Thierry Blanchard, Johan Czerneski, Chuly Santamaria, Frédéric Zeitoun ou encore Jacques Vénéruo.

## **La musique francophone à l'honneur**

Les éditions *Musicalement Vôtre* éditent notamment des œuvres d'artistes qui font partie du patrimoine de la musique francophone comme :

- Céline Dion avec *Parler à mon père*, *Celle qui m'a tout appris*, *Sous le vent* en duo avec Garou (Victoire de la chanson originale en 2002), *Je ne vous oublie pas*, *Et tout l'or des hommes* ;
- Yannick Noah avec *Les lionnes*, *Hello* en duo avec Asa, *Destination ailleurs*, *Mon Eldorado*, *Ose* ;
- Michel Sardou avec *Allons danser*, *Valentine Day*, *Non merci* ;
- Garou avec *Je n'attendais que vous* (Prix Vincent Scotto), *Reviens (Où te caches-tu)* ;
- ou encore avec Florent Pagny pour *Terre*.

Au fil des années et des rencontres, *Musicalement Vôtre* qui était jusqu'alors spécialisée dans la gestion administrative des œuvres, a créé son propre studio d'enregistrement, accompagnée des créateurs et des créatrices, et a développé des projets artistiques.